



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le mercredi 25 février à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
19/02/2026

DATE D'AFFICHAGE
19/02/2026

Mme Sonia LAGARDE	M. Bruno CAPY
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Chantal BOUYE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Patrick GUILLON	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Kimberley BARONI
M. Tristan DERYCKE	M. Christophe DELIERE
Mme Diane BUI-DUYET	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	Mme Christine BELLET
M. Marc ZEISEL	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
M. Nicolas BRIGNONE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Philippe BLAISE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Naïa WATEOU	M. Emmanuel BERART
M. Christophe DELESSERT	M. Bernard LAVANDIER
Mme Charlotte THAIAWE	
M. Alexandre MACHFUL	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 47
(13 procurations)

Mme Valérie LAROQUE	Mme Stéphanie PAIMAN
M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Laurène CASSAGNE
M. Joseph BOANEMOA	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
Mme Veylma FALAE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Jeanne POELLABAUER	M. Eric MELTESALE
Mme Françoise SUVE	Mme Christine LE SAINT
Mme Vaimoe ALBANESE	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Isabelle LAFLEUR	
Mme Cindy PRALONG	
M. Luc BRUN	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-303

relative à l'autorisation d'engagement et crédits de paiement
du budget annexe primitif de la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2026

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 25 février 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024-854 du 28 août 2024 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la résidentialisation du secteur de N'Du,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024-1167 du 5 novembre 2024 portant création du budget annexe relatif à la résidentialisation du secteur de N'Du,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026-51 du 4 février 2026 relative au débat d'orientation budgétaire 2026,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026-291 du 25 février 2026 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2026,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la résidentialisation du secteur de N'Du en sa séance du 20 février 2026,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/17 du 6 février 2026,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 11 février 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Pour la mise en œuvre de la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2026, sont approuvées l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement correspondants, telles que récapitulées dans le tableau ci-après :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT				
No et intitulé de l'AE	Coût prévisionnel de l'AE	Répartition des crédits de paiement		
		Antérieurs	2026	2027
81-2024-5 : RÉSIDENTIALISATION DU SECTEUR DE NDU (8104A24)	548 000 000	149 220 914	310 620 000	88 159 086

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20260225-11832-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 3 mars 2026

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 FÉVRIER 2026

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 3 mars 2026

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley Baroni, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia Lagarde, written in a cursive style.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- MISE EN LIGNE	1

ANNEXE

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2026 DE LA RÉSIDENTIALISATION DU SECTEUR DE N'DU

DÉPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	330 640 000	042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	596 640 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	266 000 000			
TOTAL DES DEPENSES		596 640 000	TOTAL DES RECETTES		596 640 000

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	596 640 000	13	Subvention d'investissement	187 564 000
			16	Emprunts et dettes assimilés	143 076 000
			040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	266 000 000
TOTAL DES DEPENSES		596 640 000	TOTAL DES RECETTES		596 640 000

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

VILLE DE NOUMEA

POSTE COMPTABLE DE LA PROVINCE SUD

**BUDGET ANNEXE RELATIF A LA RESIDENTIALISATION DU
SECTEUR DE N'DU**

M 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2026

SOMMAIRE

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

Jointe

Sans objet

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)

V

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement

V

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement

V

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

V

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

V

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

V

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

V

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

V

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

V

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

V

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

V

A4 - Etat des provisions

V

A5 - Etalement des provisions

V

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

V

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

V

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

V

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)

V

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)

V

A8 - Etat des charges transférées

V

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

V

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)

V

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

V

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

V

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

V

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

V

B1.6 - Etat des engagements reçus

V

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)

V

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

V

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

V

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

V

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

V

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

V

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

V

C3.2 - Liste des établissements publics créés

V

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

V

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

V

D - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

V

D - Arrêté et signatures

V

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ~~ou sans~~ les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- avec ~~ou sans~~ vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

- ~~- semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- budgétaires (délibération n°2012/1509 du 26 décembre 2012)

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4) primitif ~~ou cumulé de l'exercice précédent~~.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (5).

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1~~
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	596 640 000	596 640 000
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		596 640 000	596 640 000

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	596 640 000	596 640 000
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		596 640 000	596 640 000

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 193 280 000	1 193 280 000
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	333 767 000		330 640 000	330 640 000	330 640 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
		333 767 000		330 640 000	330 640 000	330 640 000
		333 767 000		330 640 000	330 640 000	330 640 000
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	107 000 000		266 000 000	266 000 000	266 000 000
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	107 000 000		266 000 000	266 000 000	266 000 000
	TOTAL	440 767 000		596 640 000	596 640 000	596 640 000

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	---	--

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	596 640 000
---	--	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU SUBVENTION D'EXPLOITATION					
	<i>Total des recettes de gestion courante</i>					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	440 767 000		596 640 000	596 640 000	596 640 000
	<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	440 767 000		596 640 000	596 640 000	596 640 000
	TOTAL	440 767 000		596 640 000	596 640 000	596 640 000

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	---	--

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	596 640 000
---	--	--------------------

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)	-330 640 000
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	440 767 000		596 640 000	596 640 000	596 640 000
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	440 767 000		596 640 000	596 640 000	596 640 000
	TOTAL	440 767 000		596 640 000	596 640 000	596 640 000

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
596 640 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	97 900 000		187 564 000	187 564 000	187 564 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	235 867 000		143 076 000	143 076 000	143 076 000
	Total des recettes d'équipement	333 767 000		330 640 000	330 640 000	330 640 000
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	333 767 000		330 640 000	330 640 000	330 640 000
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	107 000 000		266 000 000	266 000 000	266 000 000
	Total des recettes d'ordre d'investissement	107 000 000		266 000 000	266 000 000	266 000 000
	TOTAL	440 767 000		596 640 000	596 640 000	596 640 000

+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
596 640 000

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)	-330 640 000
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	330 640 000		330 640 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		330 640 000		330 640 000

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	----------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	330 640 000
--	----------	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		596 640 000	596 640 000
Dépenses d'investissement - Total			596 640 000	596 640 000

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
--	----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	596 640 000
---	----------	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)		596 640 000	596 640 000
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes d'exploitation - Total			596 640 000	596 640 000

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	596 640 000
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	187 564 000		187 564 000
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	143 076 000		143 076 000
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON PERSON.)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSIONS			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks		266 000 000	266 000 000
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes d'investissement - Total		330 640 000	266 000 000	596 640 000

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE
--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	596 640 000
---	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	333 767 000	330 640 000	330 640 000
6015	Terrains à aménager	10 725 000	9 820 000	9 820 000
6045	Achats d'études prestations de services (terrains à aménager)	6 042 000	6 820 000	6 820 000
605	Achat de matériel équipements et travaux	308 000 000	308 000 000	308 000 000
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	9 000 000	6 000 000	6 000 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		333 767 000	330 640 000	330 640 000

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		333 767 000	330 640 000	330 640 000

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)	107 000 000	266 000 000	266 000 000
7133	Variation des en cours de production de biens	107 000 000		
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		266 000 000	266 000 000
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		107 000 000	266 000 000	266 000 000
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		107 000 000	266 000 000	266 000 000
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		440 767 000	596 640 000	596 640 000

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	596 640 000

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+73+74+75+013)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d				

042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)	440 767 000	596 640 000	596 640 000
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	440 767 000	596 640 000	596 640 000
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		440 767 000	596 640 000	596 640 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		440 767 000	596 640 000	596 640 000

+			
RESTES A REALISER N-1 (10)			
+			
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			596 640 000

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	Total des dépenses d'équipement			
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)	440 767 000	596 640 000	596 640 000
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>440 767 000</i>	<i>596 640 000</i>	<i>596 640 000</i>
3351	<i>Terrains</i>		<i>116 820 000</i>	<i>116 820 000</i>
3354	<i>Etudes</i>		<i>7 650 000</i>	<i>7 650 000</i>
3355	TRAVAUX		462 000 000	462 000 000
33581	FRAIS ACCESSOIRES		10 170 000	10 170 000
3555	<i>Terrains aménagés</i>	<i>440 767 000</i>		
	Charges transférées (9)			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		440 767 000	596 640 000	596 640 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		440 767 000	596 640 000	596 640 000

+
RESTES A REALISER N-1 (11)
+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)
=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
596 640 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	97 900 000	187 564 000	187 564 000
1321	SUBVENTION D EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT ET	97 900 000	179 550 000	179 550 000
1328	Autres subventions d'équipement non transférables		8 014 000	8 014 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	235 867 000	143 076 000	143 076 000
168748	Autres dettes autres communes	235 867 000	143 076 000	143 076 000
Total des recettes d'équipement		333 767 000	330 640 000	330 640 000
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		333 767 000	330 640 000	330 640 000

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	107 000 000	266 000 000	266 000 000
3351	Terrains	107 000 000	107 000 000	107 000 000
3354	Etudes		850 000	850 000
3355	TRAVAUX		154 000 000	154 000 000
33581	FRAIS ACCESSOIRES		4 150 000	4 150 000
L DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNE		107 000 000	266 000 000	266 000 000

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	107 000 000	266 000 000	266 000 000
-----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	440 767 000	596 640 000	596 640 000
---	--------------------	--------------------	--------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)
----------	-----------------------------------

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)
----------	---

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	596 640 000
----------	---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)
LIBELLE :...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) Pour information	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
...		
16	Emprunts et dettes assimilées	
...		
20	Immobilisations incorporelles	
...		
204	Subventions d'équipement versées	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
22	Immobilisations reçues en affectation	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
	Autres	
...		

RESULTAT = (c+d)-(a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

FONCTIONNEMENT					FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					DEPENSES					
Total dépenses fonctionnement	275 820 000				315 620 000				5 200 000	596 640 000
Dépenses réelles	9 820 000				315 620 000				5 200 000	330 640 000
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 820 000				315 620 000				5 200 000	330 640 000
Dépenses d'ordre	266 000 000									266 000 000
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	266 000 000									266 000 000

RECETTES					RECETTES					
Total recettes de fonctionnement	596 640 000									596 640 000
Recettes réelles										
Recettes d'ordre	596 640 000									596 640 000
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	596 640 000									596 640 000

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilées	2	3	4	Total
	DEPENSES (2)	275 820 000				275 820 000
	Dépenses de l'exercice	275 820 000				275 820 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 820 000				9 820 000
042	ENTRE SECTIONS	266 000 000				266 000 000
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	596 640 000				596 640 000
	Recettes de l'exercice	596 640 000				596 640 000
042	ENTRE SECTIONS	596 640 000				596 640 000
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	320 820 000				320 820 000

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administration	21	22	23	24	25	26	41
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
042	ENTRE SECTIONS			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
042	ENTRE SECTIONS			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	ENTRE SECTIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
042	ENTRE SECTIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	ENTRE SECTIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
042	ENTRE SECTIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
042	ENTRE SECTIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
042	ENTRE SECTIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total
	DEPENSES (2)		315 620 000	315 620 000
	Dépenses de l'exercice		315 620 000	315 620 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		315 620 000	315 620 000
042	ENTRE SECTIONS			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
042	ENTRE SECTIONS			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)		-315 620 000	-315 620 000

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510	511	512	520	521	522	523 Actions en faveur des	524
	DEPENSES (2)							315 620 000	
	Dépenses de l'exercice							315 620 000	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							315 620 000	
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)							-315 620 000	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
042	ENTRE SECTIONS						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
042	ENTRE SECTIONS						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	ENTRE SECTIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
042	ENTRE SECTIONS					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)		5 200 000		5 200 000
	Dépenses de l'exercice		5 200 000		5 200 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		5 200 000		5 200 000
042	ENTRE SECTIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
042	ENTRE SECTIONS				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)		-5 200 000		-5 200 000

		810	011 Eau et assainissement	812	813	814	815	816
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
042	ENTRE SECTIONS							
Restes à réaliser - reports								
RECETTES (2)								
Recettes de l'exercice								
042	ENTRE SECTIONS							
Restes à réaliser - reports								
SOLDES (2)								

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)			5 200 000						
	Dépenses de l'exercice			5 200 000						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			5 200 000						
042	ENTRE SECTIONS									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
042	ENTRE SECTIONS									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)			-5 200 000						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
042	ENTRE SECTIONS								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	2	3	4	Total
	DEPENSES (2)	596 640 000				596 640 000
	Dépenses de l'exercice	596 640 000				596 640 000
040	ENTRE SECTIONS	596 640 000				596 640 000
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	409 076 000				409 076 000
	Recettes de l'exercice	409 076 000				409 076 000
040	ENTRE SECTIONS	266 000 000				266 000 000
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	143 076 000				143 076 000
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	-187 564 000				-187 564 000

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administration générale de la	21	22	23	24	25	26	41
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
040	ENTRE SECTIONS			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice			
040	ENTRE SECTIONS			
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)			

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	ENTRE SECTIONS					
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
040	ENTRE SECTIONS							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
040	ENTRE SECTIONS							
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	ENTRE SECTIONS					
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
040	ENTRE SECTIONS				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
040	ENTRE SECTIONS				
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice			
040	ENTRE SECTIONS			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	RECETTES (2)		187 564 000	187 564 000
	Recettes de l'exercice		187 564 000	187 564 000
040	ENTRE SECTIONS			
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT RECUES		187 564 000	187 564 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	SOLDES (2)		187 564 000	187 564 000

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510	511	512	520	521	522	523 Actions en faveur des	524
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES								187 564 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								187 564 000
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								187 564 000

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice						
040	ENTRE SECTIONS						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice						
040	ENTRE SECTIONS						
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
040	ENTRE SECTIONS					
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Dépenses de l'exercice				
040	ENTRE SECTIONS				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	RECETTES (2)				
	Recettes de l'exercice				
040	ENTRE SECTIONS				
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811 Eau et assainissement	812	813	814	815	816
	DEPENSES (2)							
	Dépenses de l'exercice							
040	ENTRE SECTIONS							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	RECETTES (2)							
	Recettes de l'exercice							
040	ENTRE SECTIONS							
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	SOLDES (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822 022 vote communale et	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
040	ENTRE SECTIONS									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
040	ENTRE SECTIONS									
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser - reports									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice								
040	ENTRE SECTIONS								
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RECUES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Solde	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

Opérations de	Restes à réaliser	Solde	Affectation R0168	TOTAL
Total ressources propres disponibles				

Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)
Ressources propres disponibles (IV)
Solde (V = IV-II)(6)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXE

RESULTAT N-1 AFFECTE PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2026

A8

B06	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
PREVISIONS BUDGETAIRES	440 767 000	440 767 000	440 767 000	440 767 000	881 534 000	881 534 000
REALISATIONS	265 919 617	265 919 617	265 919 617	265 919 617	531 839 234	531 839 234
REALISATIONS hors affectation résultat n-1	265 919 617	265 919 617	265 919 617	265 919 617	531 839 234	531 839 234
Opérations REELLES	158 919 617	0		158 919 617	158 919 617	158 919 617
Opérations ORDRE	107 000 000	265 919 617	265 919 617	107 000 000	372 919 617	372 919 617
Affectation du résultat n-1						0
I - RESULTAT DE L'EXERCICE	0			0		0
II - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES					0	0
III - RESULTATS CUMULES (I+II) hors restes à réaliser		0		0		0
RESTES A REALISER			0		0	
IV - RESULTATS DES RESTES A REALISER	0				0	
V - RESULTATS CUMULES (III+IV) avec restes à réaliser		0		0		0

FONCTIONNEMENT	D	R	
Résultat de l'exercice de fonctionnement	-	-	
Résultat antérieur reporté (Chap. 002 - si D + si R)		-	
= Résultat global de fonctionnement	-		a
INVESTISSEMENT			
Réalisation hors affectation résultat n-1	265 919 617	265 919 617	
Affectation du résultat (1068)	-	-	
Résultat exercice 2025	-	-	
Résultat antérieur reporté (Chap. 001 - si D + si R)	-	-	
= Résultat global d'investissement		-	b
			<i>reprise du résultat global (b) en recette (si excédent) ou en dépense (si déficit) au compte 001 – Résultat d'investissement reporté.</i>
RAR			
Résultat des RAR d'investissement (- si D + si R)	-		c
Besoin de financement		-	d = b + c
			<i>si b+c < 0 : couverture du besoin de financement en investissement (d) a minima en recette d'investissement au compte 1068</i>

= Résultat global de fonctionnement après couverture du besoin de financement		-
Résultat des RAR de fonctionnement (- si D + si R)	-	
Recettes complémentaires		
= Résultat global de fonctionnement après couverture		-

a - d *le surplus éventuel = (a)-(d) est maintenu en fonctionnement (en recette au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté) pour couvrir notamment l'incidence des restes à réaliser de la section*

e *couverture des restes à réaliser de fonctionnement (e) en recette au compte 002*

f *recette au compte 002*

a - d - e - f *Le résultat de fonctionnement après couverture du besoin de financement,*

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour memoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2026	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2026)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2026) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2026 (2)	Restes à financer de l'exercice 2027	Restes à financer (exercices au delà de 2027)
Dépenses	548 000 000	165 620 000	713 620 000	308 000 000	310 620 000	95 000 000	
01 2024 3 RESIDENTIALISATION DU SECTEUR DE NDU	548 000 000	165 620 000	713 620 000	308 000 000	310 620 000	95 000 000	
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
BALANCE GENERALE DES COMPTES**

Mercredi 31 Décembre 2025
CLARA Version 26.1A

Page 1

162001 TRSOPRIERIE DE LA PROVINCE SUD
BALANCE GENERALE DES COMPTES
Collectivité 106 : BA LOTISSEMENT N'OU NOUMEA
EXERCICE - 2025 -

Numero de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Operations non budgétaires		Operations budgétaires		Totaux		Soldes	
		D = Debits C = Credits		Débets	Credits	Débets	Credits	Débets	Credits	D = Debits C = Credits	
1321	Subventions d'équipement non	76 950 000 C							76 950 000		76 950 000 C
168748	Autres communes	30 050 000 C				158 919 617		188 969 617		188 969 617 C	
	Total Cl.1	0 D 107 000 000 C	0	0	0	158 919 617		0	265 919 617	0 D 265 919 617 C	
3351	Travaux en cours - Terrains	107 000 000 D			107 000 000		107 000 000	214 000 000	107 000 000	107 000 000 D	
3354	Travaux en cours - Etudes et prestations				826 800			826 800		826 800 D	
3355	Travaux en cours - Travaux				153 985 551			153 985 551		153 985 551 D	
33581	Travaux en cours - Frais accessoires				4 107 266			4 107 266		4 107 266 D	
	Total Cl.3	107 000 000 D 0 C	0	0	265 919 617		107 000 000	372 919 617	107 000 000	265 919 617 D 0 C	
4011	Fournisseurs - Exercice courant			157 980 594	158 919 617			157 980 594	158 919 617	939 023 C	
40171	Fournisseurs - Retenues de garanties				2 632 268				2 632 268	2 632 268 C	
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenues			1 016 676	2 438 884			1 016 676	2 438 884	1 422 208 C	
4411	Etat et autres collectivités publiques -	76 950 000 D			76 950 000			76 950 000	76 950 000	0 D	
4516	Compte de rattachement	76 950 000 C		235 869 617	153 926 118			235 869 617	230 876 118	4 993 499 D	
46721	Débiteurs divers - Exercice courant			158 919 617	158 919 617			158 919 617	158 919 617	0 D	
4718	Autres recettes à régulariser			76 950 000	76 950 000			76 950 000	76 950 000	0 D	
	Total Cl.4	76 950 000 D 76 950 000 C	630 736 504	630 736 504	0	0	707 686 504	707 686 504	4 993 499 D 4 993 499 C		
580	Operations d'ordre budgétaires			376 974 093	376 974 093			376 974 093	376 974 093	0 D	
	Total Cl.5	0 D 0 C	376 974 093	376 974 093	0	0	376 974 093	376 974 093	0 D 0 C		
6045	Achats d'études, prestations de services					826 800		826 800		826 800 D	
605	Achats de matériel, équipements et					153 985 551		153 985 551		153 985 551 D	
608	Frais accessoires sur terrains en cours					4 107 266		4 107 266		4 107 266 D	
	Total Cl.6	0 D 0 C	0	0	158 919 617	0	158 919 617	0	158 919 617 D 0 C		
71355	Variation des stocks de terrains aménagés					107 000 000	265 919 617	107 000 000	265 919 617	158 919 617 C	
	Total Cl.7	0 D 0 C	0	0	107 000 000	265 919 617	107 000 000	265 919 617	158 919 617 C		
	Total Général	183 950 000 D 183 950 000 C	1 807 710 597	1 807 710 597	531 839 234	531 839 234	1 723 499 831	1 723 499 831	429 832 733 D 429 832 733 C		



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D1

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : . . / . . / . . .

Présenté par (1) ,

A le,

Délibéré par l'assemblée (2), réuni en session

A le,

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

Nombre de membres en exercice	53
-------------------------------	----

Nombre de membres présents	34
----------------------------	----

Nombre de suffrages exprimés	47
------------------------------	----

VOTES :	Pour	47
---------	------	----

	Contre	0
--	--------	---

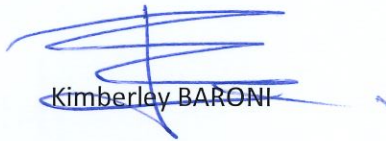
	Abstention	0
--	------------	---

Date de convocation : 19 février 2026

Présenté par Madame Sonia LAGARDE, maire de la ville de Nouméa.

A Nouméa, le

La secrétaire de séance,


Kimberley BARONI



Le Maire,


Sonia LAGARDE

Délibéré par le conseil municipal, réuni en séance publique à Nouméa, le 25 février 2026.

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission de la présente délibération au commissaire délégué de la République pour la province Sud, le **3 MAR. 2026** et de la publication par voie électronique, le **3 MAR. 2026**.

Les membres du conseil municipal

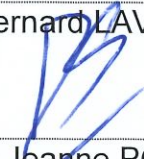
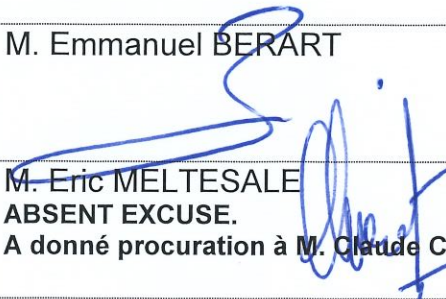
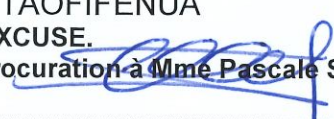
IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

M. Jean-Pierre DELRIEU 	Mme Janine BAJON 
Mme Chantal BOUYE 	Mme Vaimoé ALBANESE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à <i>M. Warren NAXUE</i>
M. Patrick GUILLON 	Mme Isabelle LAFLEUR ABSENTE EXCUSEE. A donné procuration à Mme Sonia LAGARDE 
Mme Fabienne CHARDIGNY 	M. Nicolas BRIGNONE 
M. Tristan DERYCKE 	Mme Cindy PRALONG ABSENTE EXCUSEE. A donné procuration à M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Diane BUI-DUYET 	M. Philippe BLAISE 
M. Warren NAXUE 	Mme Naïa WATEOU 
Mme Françoise SUVE ABSENTE EXCUSEE. A donné procuration à Mme Naïa WATEOU	M. Luc BRUN ABSENT EXCUSE. A donné procuration à M. Tristan DERYCKE 
M. Marc ZEISEL 	Mme Valérie LAROQUE ABSENTE
Mme Pascale SERVENT 	M. Christophe DELESSERT 
M. Michel FONGUE 	Mme Charlotte THAI AWE 

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Stéphanie PAIMAN ABSENTE EXCUSEE. A donné procuration à Mme Chantal BOUYE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION 
M. Alexandre MACHEUL 	Mme Liliane CONDOUMY ABSENTE EXCUSEE. A donné procuration à Mme Janine BAJON 
M. Bruno CAPY 	M. Claude CHARLOT 
Mme Tuilogona O'CONNOR 	Mme Muriel GERMAIN ABSENTE EXCUSEE. A donné procuration à M. Bruno CAPY 
M. Marc LE LEIZOUR 	M. Makaokio FIHIPALAI ABSENT
Mme Anne-Christine CHIMENTI 	M. Patrick SAKOUMORI 
Mme Kimberley BARONI 	Mme Christiane SARIDJAN 
M. Christophe DELIERE 	M. Daniel HINSCHBERGER ABSENT EXCUSE. A donné procuration à Mme Fabienne CHARDIGNY 
Mme Laurène CASSAGNE ABSENTE EXCUSEE. A donné procuration à M. Patrick GUILLON 	Mme Magali MANUOHALALO 
M. Michel DESMEUZES 	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER 
Mme Christine BELLET 	M. Joseph BOANEMOA ABSENT

IV – ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Laurie HUMUNI <i>ABSENTE</i>	Mme Christine LE SAINT ABSENTE EXCUSEE. A donné procuration à Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Veylma FALAE0 <i>ABSENTE</i>	M. Bernard LAVANDIER 
M. Emmanuel BERART 	Mme Jeanne POELLABAUER <i>ABSENTE</i>
M. Eric MELTESALE ABSENT EXCUSE. A donné procuration à M. Claude CHARLOT	M. Jonas TAOFIFENUA ABSENT EXCUSE. A donné procuration à Mme Pascale SERVENT 

 Pôle Ressources

 Direction des Finances

 Service Support et Préparation
 Budgétaire

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET Budget annexe primitif relatif à la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2026

P.J. - 2 projets de délibération
 - 2 annexes

1. LA VUE D'ENSEMBLE

Le budget annexe primitif de la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2026 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1 193 280 000 francs CFP, se répartissant de la manière suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
SECTION D'EXPLOITATION			
Aménagement de terrains	9 820 000	Opérations d'ordre	596 640 000
Frais d'études	6 820 000		
Travaux de VRD	308 000 000		
Frais accessoires	6 000 000		
Opérations d'ordre	266 000 000		
Total section	596 640 000	Total section	596 640 000
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations d'ordre	596 640 000	Subvention d'investissement	187 564 000
		Avance du budget principal	143 076 000
		Opérations d'ordre	266 000 000
Total section	596 640 000	Total section	596 640 000
TOTAL BUDGET	1 193 280 000	TOTAL BUDGET	1 193 280 000

Pour rappel, l'opération se caractérise par sa finalité de production de biens destinés à la revente qui se déroule en deux étapes : la viabilisation des lots puis leur vente.

Par principe, le besoin de financement du budget annexe est temporaire, dans l'attente de la vente des lots viabilisés. L'opération doit donc être financée par des ressources temporaires : avances du budget principal et subventions.

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES PROPOSITIONS

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

1. Dépenses

BP 2026	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	330 640 000 F	266 000 000 F

Pour 2026, les charges constitutives du coût de production s'élèvent à 330 640 000 francs CFP, comprenant :

- des frais d'études	:	6 820 000 F
- des frais accessoires	:	6 000 000 F
- des travaux de VRD	:	308 000 000 F
- des aménagements de terrain	:	9 820 000 F

Un complément d'aménagements de la parcelle de terrain provenant du budget principal pour la réalisation du projet doit être intégré au présent budget annexe à hauteur de 9 820 000 francs CFP, portant la valeur du terrain transféré à 116 820 000 francs CFP.

2. Recettes

BP 2026	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	-	596 640 000 F

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

BP 2026	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Dépenses	-	596 640 000 F
Recettes	330 640 000 F	266 000 000 F

En recettes d'investissement, le besoin de financement du budget annexe pour l'exercice 2026 est financé par :

- la participation de l'Etat au titre de l'opération « Aménagement du quartier de N'Du » au titre du Fonds Communal de Développement, d'un montant de 179 550 000 francs CFP,
- la participation financière de la société EEC à hauteur de 8 014 000 francs CFP aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et la rénovation du poste de distribution de la cité N'Du,
- une avance du budget principal d'un montant de 143 076 000 francs CFP, dans l'attente de la vente des lots viabilisés.

3. L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Pour 2026, la situation de l'autorisation d'engagement de ce budget annexe s'établit comme suit :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT				
N° et intitulé de l'AE	Coût prévisionnel de l'AE	Répartition des crédits de paiement		
		Antérieur	2026	2027
81-2024-5 RÉSIDENTIALISATION DU SECTEUR DE N'DU (8104A24)	548 000 000	149 220 914	310 620 000	88 159 086

4. LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de section à section de l'exercice 2026 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Il s'agit essentiellement des écritures relatives aux stocks pour retracer la constitution du stock de terrains aménagés.


OPÉRATIONS	DÉPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Produits finis, terrains aménagés	040	355	596 640 000	042	71355	596 640 000
Variation des encours de production, stock initial	042	7133	266 000 000	040	3351	266 000 000
	TOTAL		862 640 000	TOTAL		862 640 000

5. CONCLUSION

Le budget annexe primitif de la résidentialisation du secteur de N'Du pour l'exercice 2026 s'élève donc en recettes et en dépenses à la somme de 1 193 280 000 francs CFP.

Les travaux de réaménagement des voiries, des réseaux et de l'éclairage public seront poursuivis. Cette opération structurante vise à mettre les infrastructures aux normes de sécurité et à assurer le confort des riverains. Elle constitue l'étape préalable indispensable à la cession des parcelles aux habitants sur site, concrétisant ainsi leur accession à la propriété.

Nouméa le 6 février 2026

Le Maire,

 Sonia LAGARDE

